

INSTRUCTIONS DE COURSE

RAID DES MÉGALITHES 2026

WINDSURF - WINDFOIL - WINGFOIL – WASP

Dimanche 27 septembre 2026

Baie de Quiberon / Carnac

Yacht Club de Carnac

Grade 5B



Tableau officiel d'information :

<https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/raid-des-megalithes>

- PRÉAMBULE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des présentes instructions de course signifie qu'un concurrent ne peut pas réclamer contre un autre concurrent pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Le terme « concurrent » désigne, selon le cas, le pratiquant et son support (windsurf, windfoil, wingfoil ou WASZP).

Prévention des violences et incivilités

Les manifestations sportives sont un espace d'échanges et de partage ouvert à toutes et à tous. Les concurrents et accompagnateurs doivent se comporter, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse.

1. RÈGLES

- 1.1 La compétition est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028, incluant l'annexe B à l'exclusion de la RCV B8.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones figurent en annexe de l'avis de course.
- 1.3 Les règlements fédéraux applicables, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et les Règles techniques et de sécurité des supports à foils en compétition, s'appliquent.
- 1.4 Le règlement du Championnat de Ligue Bretagne Voile Légère s'applique.
- 1.5 En cas de traduction des présentes IC, le texte français prévaut.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Toute modification du programme sera publiée avant 20 h 00 la veille du jour où elle prendra effet.
- 2.2 Une modification peut être communiquée sur l'eau par l'envoi du pavillon L, accompagnée d'une information affichée sur le bateau du comité de course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information en ligne : <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/raid-des-megalithes>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un concurrent ne doit ni émettre ni recevoir des données vocales ou des données qui ne sont pas disponibles pour tous les concurrents.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres et des représentants de l'autorité organisatrice.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'est du parking du Yacht Club de Carnac.

- 5.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Durant toute la durée de ce signal à terre, il est interdit d'aller sur l'eau. Ceci modifie Signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1** Le programme prévisionnel est le suivant :

Date	Heure	Programme
Dimanche 27 septembre 2026	De 9h00 à 10h00	Confirmation d'inscription
	09 h 30	Briefing
	11 h 00	Premier signal d'avertissement
	Dès que possible après les courses	Remise des prix

- 6.2** Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h 00.
- 6.3** Pour prévenir les concurrents qu'une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant le signal d'avertissement.
- 6.4** La compétition se déroule sous la forme d'un raid longue distance. Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

7. PAVILLONS DE CLASSE

- 7.1** Les pavillons de classe seront précisés lors du briefing et, le cas échéant, par avis publié au tableau officiel d'information.

8. ZONES DE COURSE

- 8.1** La zone de course envisagée se situe en baie de Quiberon au départ de Carnac. Les limites définitives seront précisées lors du briefing et/ou au tableau officiel d'information.

9. LES PARCOURS

- 9.1** Le parcours sera communiqué lors du briefing. Sa configuration pourra être adaptée aux conditions météorologiques et de sécurité.

10. MARQUES

- 10.1** Les marques naturelles et/ou mouillées utilisées pour le parcours seront désignées lors du briefing. La marque d'arrivée sera une frite jaune bande bleu.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 11.1** Les zones considérées comme des obstacles seront précisées lors du briefing.

12. LE DÉPART

- 12.1** La ligne de départ sera située entre un mât arborant un pavillon Orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ. Elle sera précisée lors du briefing.
- 12.2** Un concurrent qui ne prend pas le départ au plus tard quatre minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.

- 12.3 La procédure de départ retenue, classique, au portant ou au lièvre, sera annoncée lors du briefing.

13. RÉDUCTION OU MODIFICATION DU PARCOURS

- 13.1 Le comité de course peut réduire le parcours. À une marque, un bateau du comité arborant le pavillon S et émettant des signaux sonores pourra indiquer un retour direct vers l'arrivée.

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 Elle sera établie entre un mât arborant un pavillon Bleu sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Les concurrents ayant fini et n'étant plus en course doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour les classes LD et Wingfoil, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les concurrents qui ne finissent pas dans les 1 h 30 après le premier concurrent ayant effectué le parcours et fini pourront être classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16.2 Le non-respect d'un temps cible ne sera pas un motif de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier concurrent a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 17.2 Les modalités de dépôt des demandes d'instruction et les horaires d'audience seront communiqués au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 18.2 Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un concurrent est le total des scores de ses courses.
- 18.3 Quand trois à quatre courses ont été validées, le classement général d'un concurrent est le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.4 La RCV A5.3 s'applique.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP] [NP]

- 19.1 Les émargements au départ et au retour sont obligatoires à chaque sortie et retour sur l'eau. Ils sont effectués sur la liste mise à disposition dans le hall du Yacht Club de Carnac. La confirmation d'inscription tient lieu d'émargement de départ.
- 19.2 Les concurrents doivent émarger dès leur retour à terre et au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de leur groupe. En cas de non-émargement retour, une pénalité de 10 % du nombre d'inscrits du groupe de classement pourra être appliquée sans instruction à la dernière course courue et finie. Ceci modifie la RCV 63.1.

- 19.3 Un concurrent qui abandonne ou quitte la zone de course doit se signaler au comité de course dès que possible.
- 19.4 Les équipements individuels de protection exigés par les règles applicables au support doivent être portés. Pour les supports concernés, le port d'un équipement individuel de flottabilité, d'un casque et des leashes requis est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- 19.5 Tous les concurrents doivent disposer sur eux d'un moyen lumineux individuel en état de fonctionnement. Un moyen de communication protégé dans une pochette étanche ou un feu à main est également requis.

20. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement d'un équipement endommagé ou perdu n'est pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. La demande doit être faite à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 [DP] Un support ou son équipement peut être contrôlé à tout moment afin de vérifier sa conformité aux règles applicables.
- 21.2 [DP] Les supports doivent respecter la RCV 78.1 à partir de 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

22. BATEAUX OFFICIELS

- 22.1 Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon Yacht Club de Carnac et/ou un marquage Yacht Club de Carnac sur la coque.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les concurrents courent depuis le signal préparatoire jusqu'à ce que tous les concurrents aient fini ou abandonné, ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une chasuble jaune fournie par l'autorité organisatrice, disposer des équipements requis par la réglementation locale et se conformer aux demandes des arbitres ou représentants de l'autorité organisatrice.

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

- 24.1 Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. EMBLEMES À TERRE

- 25.1 [DP] [NP] Les concurrents doivent laisser leur matériel à la place qui leur a été attribuée dans le parc à bateaux.

26. PRIX

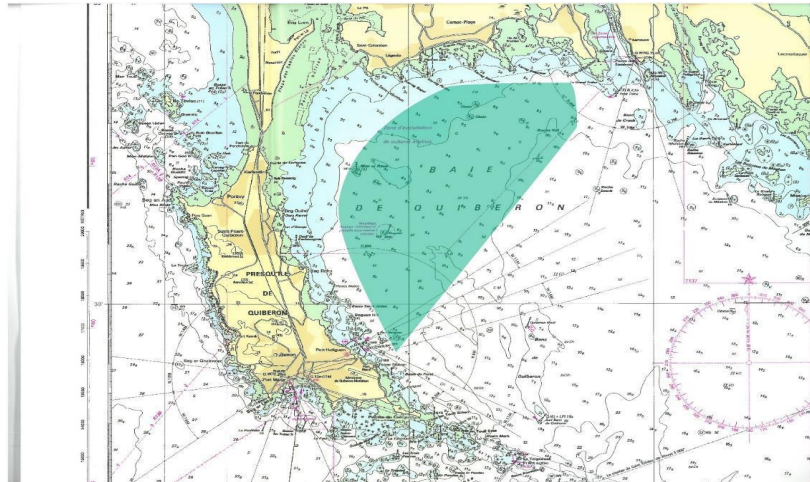
- 26.1 Sous réserve d'au moins cinq concurrents dans la catégorie concernée, des prix pourront être attribués aux trois premiers et aux trois premières des catégories planche à aileron, planche à foil, wingfoil et WASP.

27. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

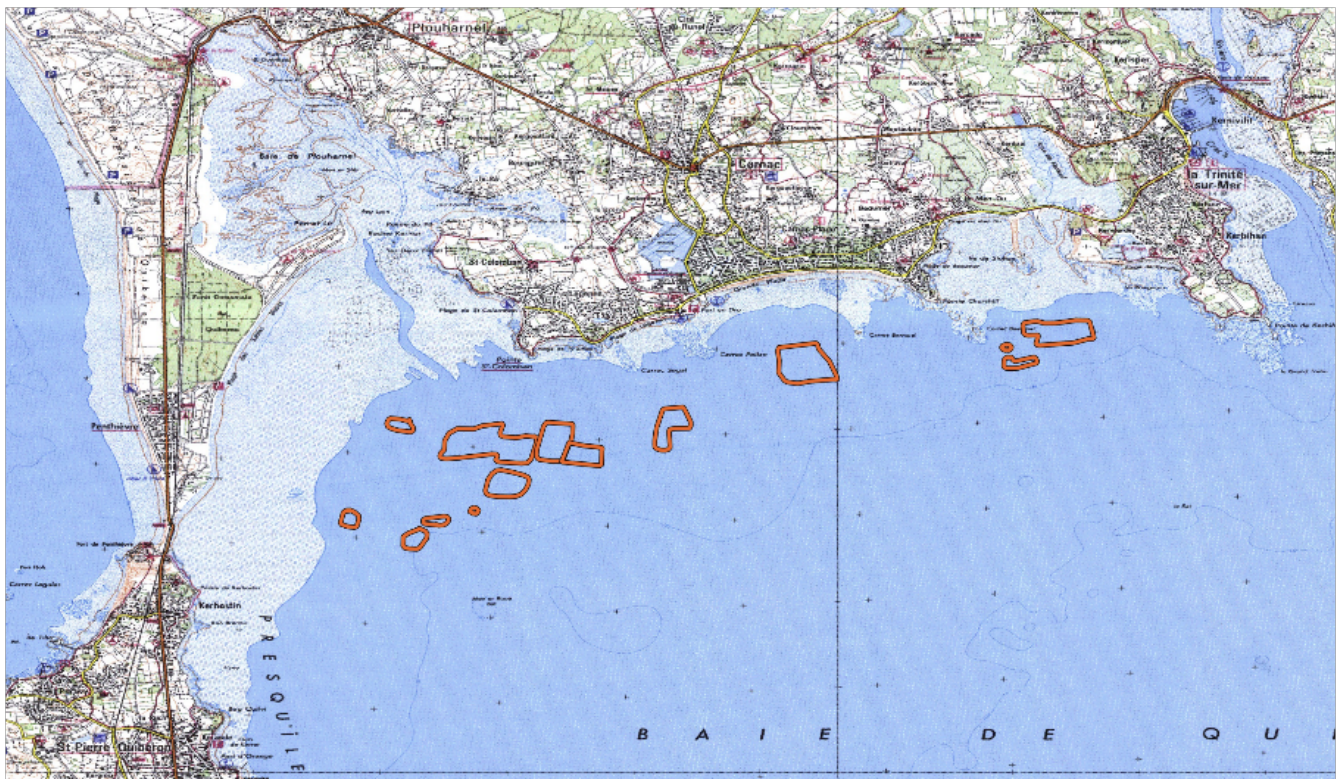
- 27.1** Autorité organisatrice : Yacht Club de Carnac
Tél. : 02 97 52 66 44
Courriel : regate@yccarnac.com
Site : www.yccarnac.com
- 27.2** Page de l'épreuve et tableau officiel d'information :
<https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/raid-des-megalithes>
- 27.3** Président du Comité de course : Jean-Philippe Guédon

A - ANNEXE A - ZONE DE COURSE

La zone de course envisagée se situe en baie de Quiberon / Carnac. Les limites et le parcours définitifs seront précisés lors du briefing et/ou affichés au tableau officiel d'information.



Les zones encadrées en rouge sur la carte ci-dessous sont les secteurs d'activités ostréicoles avec un important maillage de bouées. La navigation y est déconseillée et l'amarrage aux bouées est interdit.



B – ANNEXE SECURITE

- Tous les concurrents devront disposer d'un moyen lumineux sur lui à ajouter aux règles techniques et de sécurités des supports à foils.

C - ANNEXE C - DÉPART AU LIÈVRE

- Le départ au lièvre permet d'assurer le départ d'une flotte quel que soit le nombre de concurrents engagés.
- La procédure et le sens d'ouverture de la ligne seront présentés lors du briefing.
- Au signal de départ, les concurrents franchissent la ligne au fur et à mesure de son ouverture, conformément aux indications du comité de course.
- Le lièvre est un bateau à propulsion mécanique arborant un pavillon YC Carnac.
- Les concurrents qui ne franchissent pas correctement la ligne pourront être classés DNS.

D - ANNEXE D - GROUPE WHATSAPP

Le groupe WhatsApp peut être utilisé pour diffuser des informations pratiques. Il ne se substitue ni au tableau officiel d'information ni aux signaux de course.